

LES LICENCES DES VOYAGEURS DE COMMERCE

On passe ensuite à l'étude de cette question, et M. Walter Greenway, de la Chambre de Commerce de Wolverhampton propose que "comme l'Angleterre n'impose pas de licences sur les voyageurs de commerce qui représentent des maisons des colonies, ce congrès est d'avis que les voyageurs de commerce qui représentent des maisons d'Angleterre devraient être exempts de l'impôt des licences lorsqu'ils voyagent dans les colonies.

M. S. B. Boulton seconde cette motion.

M. E. Lilienfeld, de la Chambre de commerce de Prétoria, s'oppose à cette résolution disant que, peu importe que le congrès l'adopte ou non, cela n'empêchera pas que les colonies resteront parfaitement libres d'imposer les taxes qu'elles voudront bien.

La motion est retirée.

Il en est ainsi de la motion proposée par l'Association des Manufacturiers canadiens demandant la formation d'une commission impériale qui aurait mission de visiter toutes les parties de l'Empire pour constater les ressources de l'Empire.

M. Crowe de la chambre de Commerce de Winnipeg, propose ensuite que les colonies britanniques contiennent suffisamment de ressources naturelles pour fournir à l'Empire les produits alimentaires dont il a besoin.

M. C. A. Young, de Winnipeg, seconde cette motion, M. Pillman, vice-président de l'association des marchands de farine d'Angleterre, appuie la motion d'un discours intéressant au cours duquel il dit qu'il n'arrive pas de blé sur le marché de Londres qui soit d'une aussi belle qualité que le blé du Manitoba.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Le congrès passe ensuite à l'examen de la résolution de l'association des manufacturiers canadiens, résolution qui dit: "que le congrès est d'avis que, dans tous les contrats de travaux publics impériaux, il est opportun de donner la préférence à des sujets britanniques.

Le colonel MacLeod, secondé par M. Cyrus Birge, propose cette motion qui est adoptée à l'unanimité.

La chambre de commerce de Belleville propose ensuite que le congrès déclare que l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération canadienne serait très opportune.

Mais comme les représentants de Terre-Neuve sont absents, la motion est biffée de l'ordre du jour.

La chambre de commerce de Toronto propose ensuite que le congrès déclare que dans son opinion les lois relatives à la naturalisation, d'une colonie aient force de loi partout l'empire.

Cette motion est adoptée.

Puis suit un long débat sur une résolution concernant le droit d'Auteur et demandant d'accorder au Canada le droit de légiférer à ce sujet.

Finalement la motion est retirée.

Puis le congrès s'ajourne au lendemain.

Il était neuf heures et demie précises, quand M. S. B. Boulton ouvrit la séance. Au début on comptait très peu de délégués dans la salle; mais une heure plus tard la grande salle des délibérations était remplie.

LES MARQUES DE COMMERCE

Cette question intéresse particulièrement les représentants de Londres et de Manchester. Le fonctionnement des lois actuelles à ce sujet n'est pas de nature à

les satisfaire. Ils demandent que les lois mêmes soient défaites.

PLUSIEURS AUTRES RESOLUTIONS ADOPTEES

A la majorité des voix le congrès adopte une résolution qui demande une enquête sur le mauvais fonctionnement des lois relatives à l'enregistrement des marques de commerce et l'adoption de lois uniformes en cette matière dans tout l'Empire. Elle demande aussi l'enregistrement des marques de commerce anglaises aux Indes.

Une autre motion recommande l'uniformisation des lois relatives aux brevets à travers l'Empire. Chaque Chambre devra envoyer ses projets à la Chambre de Manchester qui rédigera un projet d'ensemble qui sera soumis aux différentes Chambres.

On demande aussi la codification des lois commerciales de l'Empire et des colonies.

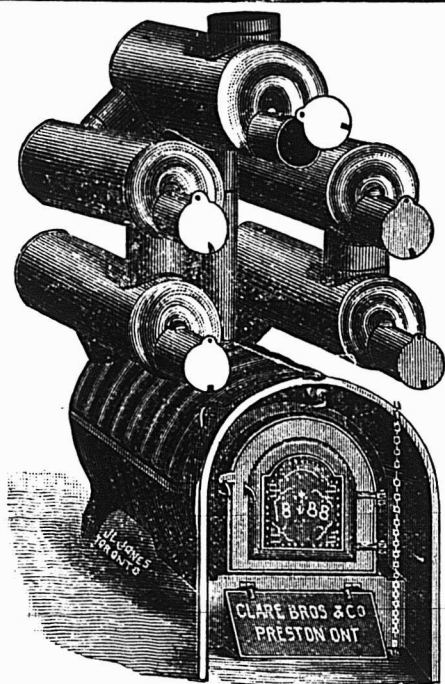
Sur la proposition de Sir Standford Fleming et de M. Cockshutt, le congrès émet le vœu que toutes les sections autonomes de l'Empire soient réunies par un réseau télégraphique qui serait la propriété des gouvernements.

L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

Cette question était une des plus intéressantes du congrès et il est malheureux que l'assistance ait été si mince le matin. Il est généralement admis qu'une des grandes lacunes en Angleterre est l'absence d'un meilleur système d'enseignement technique qui puisse lui permettre de tenir tête aux grandes puissances du continent européen, en particulier la France et l'Allemagne.

M. Chs. Lancaster a appuyé d'un discours fort intéressant une motion sur

Suite et fin, page 26



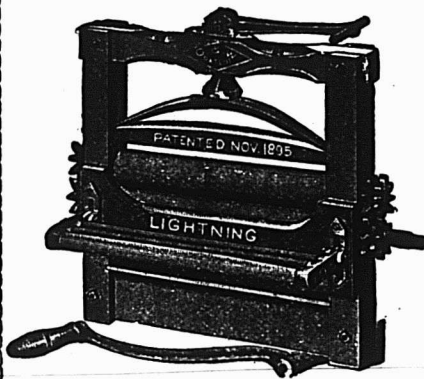
Nous manufacturons toutes sortes de

**Fournaises à Air Chaud
Bouilloires à Eau Chaude,
Fournaises, Poêles de Cuisine,
Ustensiles de Cuisine en fonte.**

CLARE BROS. & CO., PRESTON, ONT.

Agent de Montreal : F. P. DRAPER, 46 rue Waverly.

QUELQUES FAITS AU SUJET DES TORDEURS



Un tordeur n'est pas un jouet : Il est construit pour accomplir un travail, et il doit être construit en conséquence. Le linge mouillé met à une rude épreuve le tordeur, de même que les rouleaux s'usent à cet usage.

Et le caoutchouc de pauvre qualité et mal soudé à la monture du rouleau est sans utilité.

Nos rouleaux sont vulcanisés directement après la monture du rouleau et nous n'employons que la meilleure qualité de caoutchouc.

Nous ne pouvons pas nous exposer à fabriquer un tordeur inférieur.

MM. LES MARCHANDS DE FER : essayez une commande d'essai chez nous.

**CANADIAN WRINGER & SPECIALTY CO.
LIMITED**

105 à 111 Adelaide West, TORONTO.